

# Dépenses militaires - Un chiffrage dans les comptes nationaux français

Colloque 2026 de l'Association de  
comptabilité nationale

Le 11 juin 2026

*Jean-Cyprien Héam, Département des Comptes Nationaux, Insee*



# Sommaire

 **01**

Éléments de cadrage

 **02**

Actualités européennes

 **03**

COFOG et OTAN

 **04**

Des cas limite

# 01

## Éléments de cadrage

# Éléments de cadrage - généralités

**Définition :** La COFOG (Classification Of the Fonctions Of Government) est une classification internationale qui ventile les données sur les dépenses des administrations publiques provenant du Système de Comptabilité Nationale selon les différents objectifs ou fonctions pour lesquels les fonds sont utilisés.

**Pourquoi ?** L'approche en statistiques de finances publiques traduit le compte du secteur institutionnel des administrations publiques (APU) en logique dépenses/recettes/déficit. Elle donne les sous-secteurs (Etat, ODAC, APUL, ASSO) et la nature de la dépense (= opération). Elle est muette sur l'objectif de la dépense.

La COFOG vise explicitement à éclairer cet angle mort des comptes de secteurs.

La COFOG est explicitement dans le SEC2010, chapitre 20, §109-20.11.

Publication : à l'automne n+1, avec un Insee Première

# Éléments de cadrage - généralités

|    |                                     |
|----|-------------------------------------|
| 01 | Services généraux                   |
| 02 | Défense                             |
| 03 | Ordre et sécurité publics           |
| 04 | Affaires économiques                |
| 05 | Protection de l'environnement       |
| 06 | Logements et équipements collectifs |
| 07 | Santé                               |
| 08 | Loisirs, culture et culte           |
| 09 | Enseignement                        |
| 10 | Protection sociale                  |



|    |                       |
|----|-----------------------|
| 11 | APUC                  |
| 13 | Collectivités locales |
| 14 | ASSO                  |



|                         |                                                     |
|-------------------------|-----------------------------------------------------|
| D1                      | Rémunération                                        |
| P2                      | Consommation intermédiaires                         |
| D29_D5_D8               | « Impôts »                                          |
| D3                      | Subventions                                         |
| D7CO                    | Transferts courants consolidés                      |
| D9CO                    | Transferts en capital consolidés de l'environnement |
| D4CO                    | Revenus de la propriété consolidé                   |
| D62_D6311_D63121_D63131 | Prestations                                         |
| P5_K2                   | Investissement au sens large                        |

En parfaite cohérence, avec l'approche dépenses/recettes, mais aussi le compte de secteur institutionnel (CSI) et les comptes de branches (CBR).

# Éléments de cadrage - Défense

|    |                                     |
|----|-------------------------------------|
| 01 | Services généraux                   |
| 02 | Défense                             |
| 03 | Ordre et sécurité publics           |
| 04 | Affaires économiques                |
| 05 | Protection de l'environnement       |
| 06 | Logements et équipements collectifs |
| 07 | Santé                               |
| 08 | Loisirs, culture et culte           |
| 09 | Enseignement                        |
| 10 | Protection sociale                  |



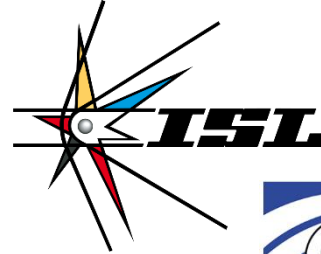
|    |                       |
|----|-----------------------|
| 11 | APUC                  |
| 13 | Collectivités locales |
| 14 | ASSO                  |



|                         |                                                     |
|-------------------------|-----------------------------------------------------|
| D1                      | Rémunération                                        |
| P2                      | Consommation intermédiaires                         |
| D29_D5_D8               | « Impôts »                                          |
| D3                      | Subventions                                         |
| D7CO                    | Transferts courants consolidés                      |
| D9CO                    | Transferts en capital consolidés de l'environnement |
| D4CO                    | Revenus de la propriété consolidé                   |
| D62_D6311_D63121_D63131 | Prestations                                         |
| P5_K2                   | Investissement au sens large                        |

# Éléments de cadrage – Défense – Qui ? Comment ?

|     |      | 2014-2024 |
|-----|------|-----------|
| 11  | APUC | 43,7 Md€  |
| 111 | Etat | 99,6%     |
| 112 | ODAC | 0,4%      |



|       |                | 2014-2024 |
|-------|----------------|-----------|
| OTE   | Total dépense  | 43,7 Md€  |
| D1    | Rémunération   | 44,1%     |
| P2    | Conso. Interm. | 32,7%     |
| P5_K2 | Investissement | 19,5%     |



# Éléments de cadrage – Défense – pourquoi ?

|      |                                     | 2020-2024 |
|------|-------------------------------------|-----------|
| 02   | Défense                             | 43,7 Md€  |
| 02.1 | Défense militaire                   | 86,6%     |
| 02.2 | Défense civile                      | 0,5%      |
| 02.3 | Aide militaire à des pays étrangers | 4,6%      |
| 02.4 | R&D concernant la défense           | 3,2%      |
| 02.5 | Non classé ailleurs                 | 5,2%      |



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES





The background features several large, overlapping purple geometric shapes, including triangles and quadrilaterals, some in a darker shade and others in a lighter shade, creating a modern, abstract design.

# 02

## Actualités européennes

# Actualités européenne – suite au contexte géopolitique

- Le règlement européen (UE) 2024/1264 relatif à la procédure concernant les déficits excessifs a introduit les investissements de défense comme facteur pertinent pour dévier de la règle 3%/60%.
- La clause d'exemption nationale (NEC) offre une flexibilité limitée dans le temps permettant de s'écarter des trajectoires de dépenses en raison de circonstances exceptionnelles ayant un impact budgétaire majeur.
- Le Conseil a activé la NEC pour 16 États membres (juillet et octobre 2025) : Belgique, Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- En parallèle, l'UE a lancé un fond de 150 Md€ pour assister sous forme de prêts les états-membres à investir en défense (cadre ReArm Europe). Le Fond SAFE concerne : munitions, missiles, système d'artillerie, drones, défense aérienne et antimissile, capacité de surface marine et sous-marines, moyens spatiaux, cybercapacité, guerre électronique, etc.
- Attention : les dépenses (OTE) ou le déficit (B9) des APU n'est pas modifié !

# Actualités européenne – double conséquences

- Conséquences pour « opérationnaliser » la clause d'exception nationale
  - Avancer le calendrier pour être compatible : dépense d'investissement en COFOG 02 en mars n+1 (notification) et non à l'automne
  - Savoir exclure les dépenses financées grâce au programme SAFE
  - Savoir identifier les livraisons au titre des contrats signés entre 2025 et 2028
- Conséquences statistiques :
  - Précision
  - Transparence (traçabilité aux données sources, comparaison à l'OTAN)
  - Comparabilité entre pays
- Même si aujourd'hui, la France n'a pas activé la clause, le besoin de statistique publique sur le sujet est fort.

# Qu'est-ce que l'investissement en défense ?

L'investissement (P51G) en défense (02) couvre plusieurs actifs :

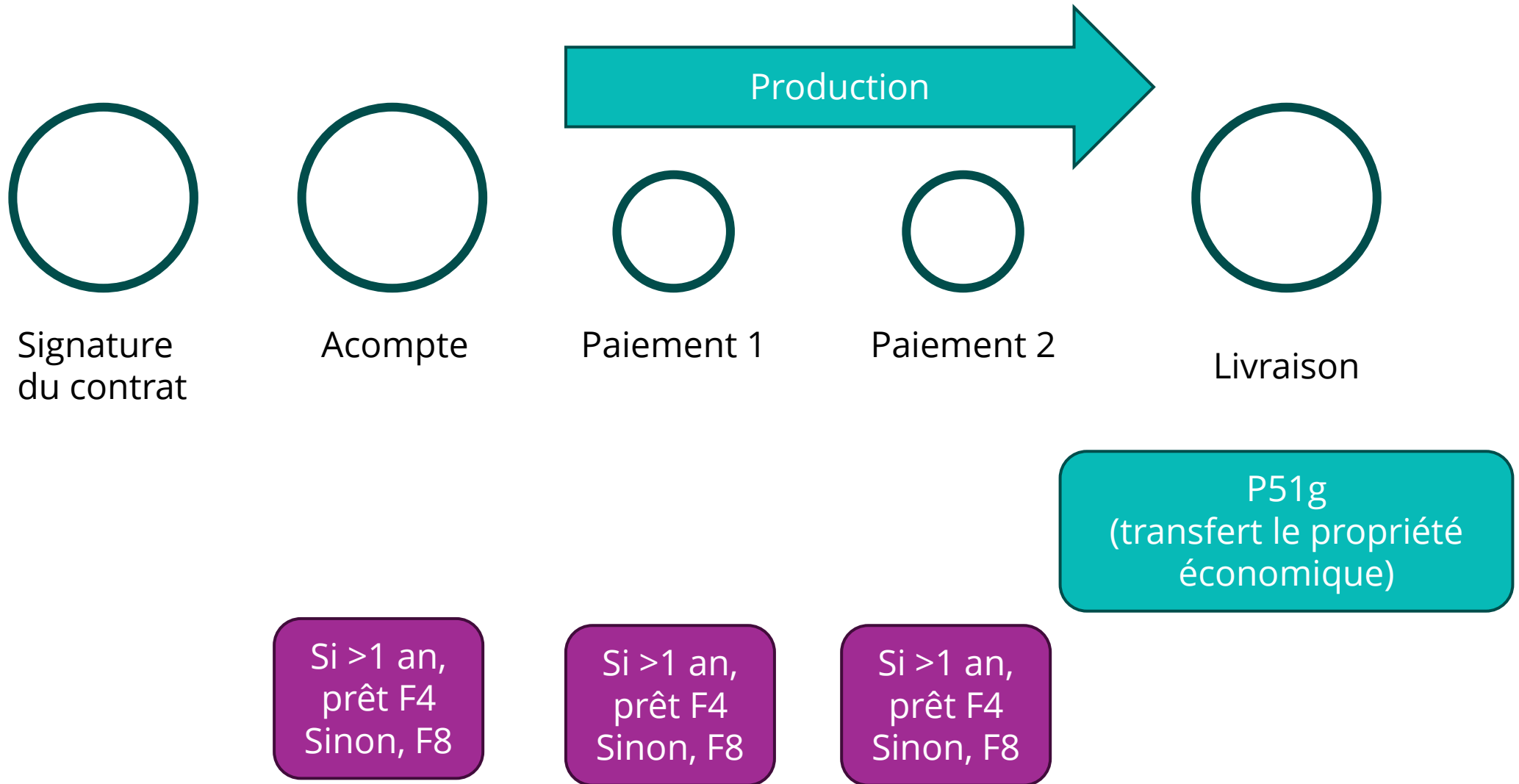
- Les équipements militaires, *ie* AN114 Système d'armes
  - Navires de guerre, sous-marins
  - Aéronefs militaires, chars
  - Lanceurs et support de missiles
  - Réparations majeurs prolongeant la durée de vie
  - Modernisations
- Le reste (AN.112, AN.113, AN.117) :
  - Casernes et QG (AN112)
  - Aérodomes, stations de maintenance
  - Installation militaires (fortifications, observations, etc.)
  - R&D en défense
  - Coûts de transfert de propriété



Crédit : Defense.gouv.fr

NB : les articles à usage unique (munitions, missiles, roquettes, torpilles, etc.) constituent des stocks militaires (AN124) avec une contrepartie en CI (P2), à l'exception des missiles nucléaires.

# Quand l'enregistrer ?



# Quand est-on livré économiquement ?

- Cas délicat n°1 : des munitions livrées dans un entrepôt à l'étranger
- Cas délicat n°2 : les systèmes complexes
  - Système complexe
    - Système composée de plusieurs parties souvent produites par différentes entreprises
    - Le France Libre = structure (Naval Group) + Propulsion : Naval Group et TechnicAtome + armement (Airbus et MBDA) + Navigation (?) + Électronique (?) + ...
  - Eurostat (MGDD) indique d'enregistrer à la livraison de chaque pièce opérationnelle constituant le système
  - Quelques limites :
    - Secret défense, secret des affaires +++
    - Risque d'interférence entre la statistique et l'opérationnel
    - Dans quel actif enregistrer le composant livré ? Quel enregistrement à la livraison finale ?
    - Une coque (sans arme ni motorisation) dans une cale sèche peut-elle contribuer à un produire un service de défense ?
    - Des experts critiquent l'aspect « légo » de la vision d'un système complexe

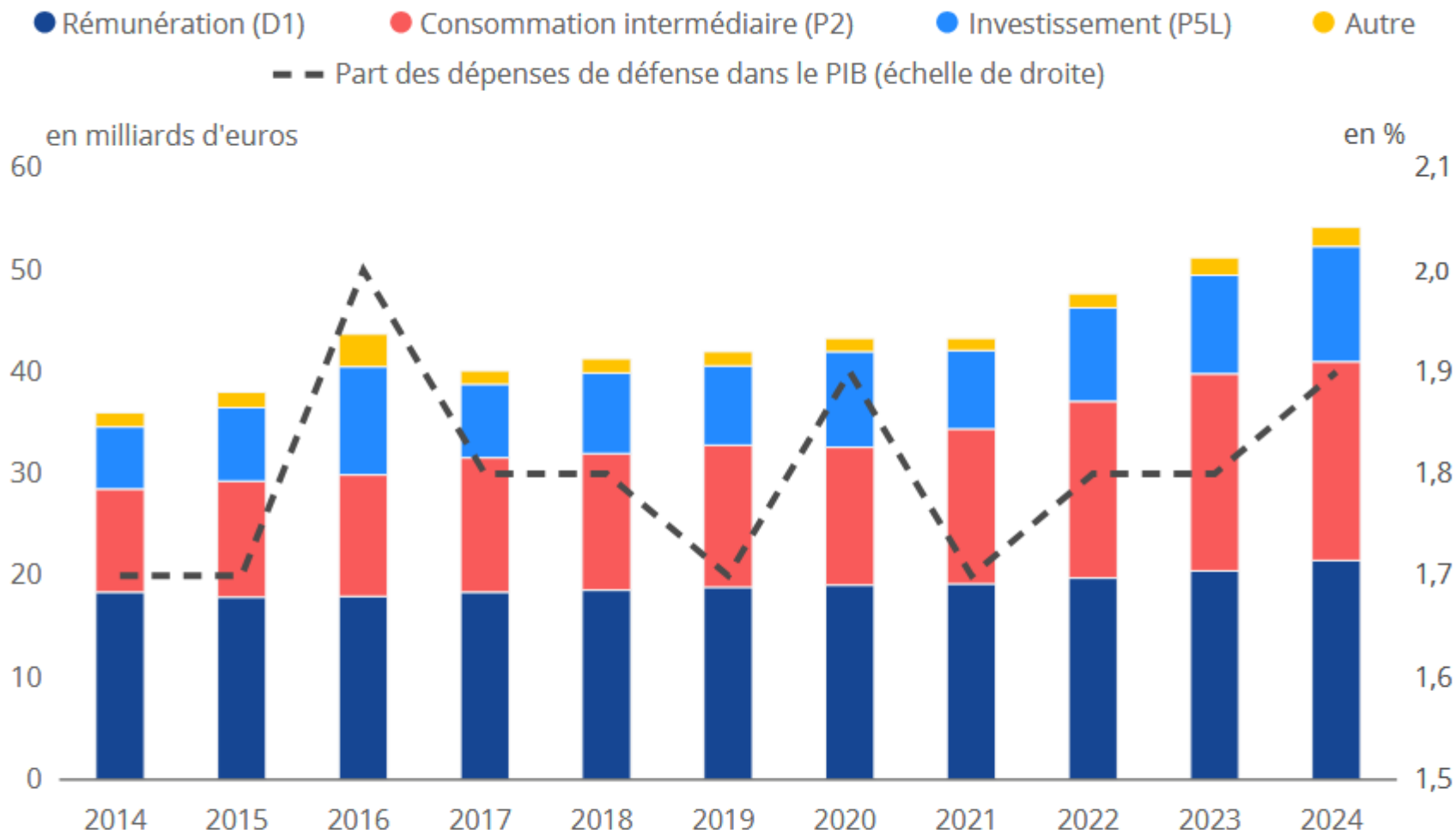


Crédit : Wikipedia/France Libre

# 03

## COFOG et OTAN

## Dépenses de défense des administrations publiques et part dans le PIB de 2014 à 2024



En 2024, la fonction défense de la COFOG atteint 54 Md€ soit 1,9% du PIB.

Selon l'approche « OTAN », l'effort de la France en défense était de 2,0% (~59,6Md€).

**Lecture :** En 2024, les dépenses en défense représentent 1,9 % du PIB et s'élèvent à 54,2 milliards d'euros, dont 21,5 milliards d'euros de rémunération.

**Champ :** Dépenses des administrations publiques.

**Source :** Insee, comptes nationaux, dépenses des administrations publiques ventilées par fonction (COFOG).



# COFOG vs OTAN

## Quelques différences :

- Moment d'enregistrement : droit constaté en COFOG, budget en OTAN (neutre sur le long terme en régime permanent)
- Frais associé à l'investissement : en investissement en OTAN, en conso interm en COFOG (neutre en coupe)
- Traitement des retraites : pensions militaires en OTAN ; indirectement via cotisation imputée en COFOG
- Différence de champs :
  - Le champ OTAN exclut les dépenses de défense civile.
  - Le champ OTAN peut être plus large sur :
    - douane/police/garde-côte si engagement sous forme paramilitaire
    - équipement/installation à usage duale (COFOG est sur usage principal)
    - dépense de R&D infructueuse
- etc.

## Sources :

- COFOG Manuel, Edition 2011, Eurostat
- Statistical requirements for the activation of the NEC for defence expenditure, R. Jurkoniene *et al.*, Eurostat, décembre 2025
- Une hausse des dépenses publiques portée par les retraites et la santé, M. Diaz, Insee, Insee Première n°2093, février 2026
- Fiche méthodologique COFOG – la fonction Défense (02) dans la ventilation fonctionnelle des dépenses des administrations publiques, Insee, février 2026
- Guidance Note on the statistical recording of defence expenditure, avril 2026, Eurostat

# Merci

Jean-Cyprien Héam  
Chef de division  
Département des comptes  
nationaux  
01.87.69.58.51  
Jean-cyprien.heam@insee.fr

**Insee**<sup>nl</sup>  
Mesurer pour comprendre

insee.fr      